



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

ONU

Question écrite n° 4854

Texte de la question

M Roland Nungesser demande à M le ministre de la défense s'il entend prendre une initiative afin de rendre hommage aux soldats français qui ont participé à la Finul en leur octroyant, par exemple, une médaille faisant référence à l'attribution du prix Nobel à la force interimaire des Nations Unies au Liban. Une telle initiative aurait également l'intérêt de souligner la part très importante que l'Armée française a prise dans la constitution de la Finul.

Texte de la réponse

Reponse. - Les personnels militaires de la force interimaire des Nations unies au Liban peuvent obtenir la croix de la valeur militaire en récompense d'actions d'éclat. Ils ont vocation à l'octroi, par les autorités françaises, de la médaille de la défense nationale, de la médaille d'outre-mer avec agrafe « Liban » et, éventuellement, de l'insigne des blessés. En outre, les autorités libanaises disposent, à leur égard, de l'ordre du Cedre du Liban, de l'ordre du Mérite libanais, de la médaille de guerre et de la médaille des blessés. Enfin, ils peuvent obtenir et de manière tout à fait spécifique, au titre de l'ONU, la médaille des Nations Unies. Les mérites des militaires français servant au sein de la Finul apparaissent ainsi fort justement reconnus au plan des décorations, sans qu'il soit besoin d'engager un processus tendant à obtenir la création d'une distinction particulière.

Données clés

Auteur : [M. Nungesser Roland](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4854

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3065